

## COMMUNE DE CHEMINON

---

**DEPARTEMENT DE LA MARNE  
ARRONDISSEMENT DE VITRY LE FRANCOIS  
CANTON DE SERMAIZE LES BAINS**

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 16 OCTOBRE 2020**

L'An deux mille vingt, le 16 octobre à 18 heures, à la salle polyvalente, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMINON dûment convoqué le 12 octobre, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame BOYER – CASTELLO Marie – France.

Etaient présents : Mesdames BOUCHAUD – PARISOT Estelle - BOYER - CASTELLO Marie - France – HARLE Lucille - REUTER – BRAUN Brigitte –

Messieurs BRASTEL Maurice – BURDAL Richard – HINDERSCHIETT Robert - LONGUEVILLE Patrick – PARISOT Joël – PAROT Damien – PAROT Jean – Noël

Absente excusée : Madame RENAUX Paulette (procuration à Madame HARLE Lucille)

Absent excusé : Monsieur BRIOLAT Claude (procuration à Madame BOYER-CASTELLO Marie – France)

Secrétaire de séance Mme BOUCHAUD – PARISOT Estelle

En préambule à la réunion, Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte rendu de la dernière réunion (13 Août 2020)

#### **I - INSTALLATION CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – SILITECH**

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'ouverture de la consultation publique en date du 28 août 2020, et pour une durée d'un mois (selon affichage en mairie), le conseil municipal dans le délai de 15 jours après la fin de la consultation publique doit se prononcer sur cette requête. Suite à la lecture du projet, le conseil municipal juge qu'il n'a pas assez d'informations concernant l'exploitation des déchets non dangereux inertes et les déchets non dangereux non inertes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet.

#### **II - ADMISSION EN NON VALEUR**

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur DUPUIS Yvan , percepteur à Sermaize les bains, nous a transmis deux créances s'élevant à la somme total de 297,65 €, concernant des factures impayées d'eau sur l'année 2018 pour 231,19 € et l'autre sur 2018- 2019 pour 66,46 € pour deux personnes n'habitant plus cheminon. Monsieur Le Percepteur de Sermaize les Bains nous demande de mettre ces créances en non – valeur car les poursuites par huissiers n'ont pas abouties. Madame Le maire demande qu'elle est leur position sur le sujet ?

Après en avoir délibéré, rejet à l'unanimité de la demande en admission en non-valeur par le Conseil Municipal.

### **III- DECISIONS MODIFICATIVES**

#### **Réfection chemin**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est d'urgence de refaire le chemin rural dit de Saint Dizier (de la mission à la baraque de chasse). Madame Le Maire informe qu'elle a contactée deux entreprises afin d'obtenir un devis, à savoir SAS REUTER et l'entreprise EUROVIA.

REUTER 10 639,20 €

EUROVIA 12 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise SAS REUTER, moins disante, il est nécessaire de faire une décision modificative pour la somme de 700, 00 € et d'alimenter l'opération n°80 de la façon suivante

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Article 2312 Agencements et aménagements de terrain

Opération N° 80 Travaux sur chemins communaux + 700,00 €

Article 2151 Réseaux de voirie

Opération N° 124 Aménagement entrées particuliers - 700,00 €

#### **Travaux extension réseaux Rue Haute**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite aux travaux d'extension (travaux génie civil de télécommunication) de réseaux Rue Haute concernant la pose de 2 fourreaux en tranchée (enfouissement des lignes) 1 pour la télécommunication et 1 pour la fibre optique pour alimentation de deux pavillons en construction. Des travaux ont été effectués par l'entreprise SPIE d'Heiltz le Maurupt pour un devis de 5 076,37 €, il est nécessaire de payer cette facture. Cependant il n'y a pas d'opération ouverte, il faut la créer d'où les écritures suivantes

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Article 21538 Autres réseaux

Opération N° 127 Travaux réseaux + 5 100,00 €

Article 2151 Réseaux de voirie

Opération N° 124 Aménagement entrées particuliers - 5 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les écritures.

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de l'établissement du budget primitif, l'opération N°95 Columbarium a été alimentée pour 8 000,00 € à l'article 2313 constructions, afin de faire réaliser par l'entreprise CEOTTO la confection de deux columbariums.

Cependant l'article n'est pas bon, il faut alimenter l'article 2116, d'où les écritures suivantes.

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Article 2313 Constructions - 8 000,00 €

Article 2116 Cimetières + 8 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les écritures.

### **III - BIBLIOTHEQUE ECOLE**

Afin de compléter et revitaliser la bibliothèque de Cheminon, pour l'achat de nouveaux livres et présentoirs pour les livres, l'Académie de Reims nous demande d'accorder une subvention pour Madame MASSONNET. Chaque commune du RPID versera 500 €

Après étude du projet une subvention de 1 500,00 € sera attribuée par L'Académie. Versée à la commune de Cheminon, qui reversera cette somme ensuite au RPID.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le versement de la subvention à l'école de Cheminon.

### **IV – TRAVAUX ALIMENTATION AEP**

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal que des travaux d'alimentation AEP, ont été réalisés Rue Haute, pour deux maisons neuves, l'une à Mme MULEM Sandra et l'autre à Mr REUTER Florent. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise REUTER. Comme pour chaque installation, les frais sont à la charge de la commune et des propriétaires à hauteur de 50 % sur le Hors Taxes, pour chaque partie. La TVA est financée par la commune qui la récupère l'année suivante par le biais du FCTVA.

La facture ayant été réglée par la commune de CHEMINON. Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que Mme MULEM Sandra rembourse la somme de 1 040,00 € et Mr REUTER rembourse la somme de 757,50 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

### **VI – AFFAIRES DIVERSES**

1 – Faire refaire par SAPIAN le plan d'intervention pour L'Ecole, car changement de classe. Prix 166,42 €

2 – Achat d'un défibrillateur pour la salle polyvalente, extérieur est obligatoire. SAPIAN pour un devis de 1 700,00 € H.T + T.V.A. = 2 040,00 €

Cet achat nous a permis d'avoir une subvention de 25 % soit 425 €, par notre assureur la CMMA.

3 – La Bruxenelle étant envahie par les herbes, une demande a été faite à la police des eaux. Après accord, Vitry Synergic ne pouvant effectuer cette prestation, nos deux employés communaux ont fait ce travail (qui a été très bien réalisé). Nous les en remercions.

4 – Suite au passage de la commission de contrôle des installations pour la salle polyvalente. Cette dernière est conforme aux normes. Problème de désenfumage (régulé).

5 - Madame Aurore BLOCH locataire du logement communal situé au 2, Rue Lallement a demandé notre passage suite a des soucis de douche. Après constatations par moi-même, Messieurs BRASTEL Maurice et LONGUEVILLE Patrick, nous avons trouvés cette douche dans un état lamentable avec fuite dans le garage (infiltrations traversant la dalle du plafond du garage). Il est nécessaire de faire la réparation, d'où évaluation des dégâts et établissement d'un devis de l'entreprise BL énergies pour la somme de 4 024,90 €. Commande des travaux signée par moi – même.

6 - Suite à la demande de familles d'élèves fréquentant l'Ecole de Cheminon trouvant qu'il y a beaucoup de circulation dans les rues Le Prêtre et Marcelle Peronne aux entrées et sorties des enfants, le problème sera réglé.

Un arrêté sera pris, dès la mise en place de la signalisation « circulation interdite, sauf riverains » aux horaires de l'école. La signalisation sera effective pour la rentrée du 2 novembre 2020.

7 - Problème engendré par le stationnement du bus des écoles le long du monument aux morts, gênant pour les personnes avec voitures qui se stationnent sur la place de la Mairie et qui repartent sans aucune visibilité, que ce soit pour repartir à droite ou à gauche, car obligés de passer derrière le bus. Madame Le Maire contactera Monsieur SIMON Alain, Vice-Président de l'Agglo en charge des transports pour savoir ce qui pourrait être envisagé pour améliorer la sécurité de chacun.

Messieurs LONGUEVILLE PAROT PARISOT interpellent Madame Le Maire sur le regard défectueux et devenu dangereux, Rue de L'Echafaud, devant chez Madame GAYOT Pierrette. Madame Le Maire répond que le nécessaire a déjà été fait auprès de l'Agglo – CASDDDB. Nous renouvelerons notre demande pour réfection auprès des services concernés. En attendant un entourage sera installé pour se préserver d'éventuels accidents.

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de changement de nom pour la place de la Mairie en place Charles DE GAULLE a été faite par plusieurs personnes. Un sondage avec avis de la population a été demandé. Pour être valable, il faut atteindre 50 % de réponses + une voix. Madame HARLE Lucille demande pourquoi pas place du café, mais aussi place de la mairie ou du village. D'autres conseillers ont rajoutés Richelet ou l'Eglise. Monsieur PAROT Jean – Noël, lui a dit « Pourquoi pas général Leclerc ».

Madame REUTER Brigitte, Monsieur BURDAL Richard informent que plusieurs lampes sont grillées à certains endroits du village. La société SOVITEL doit passer ces jours ci pour effectués le changement de ces ampoules.

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du dossier Villes et Villages Verts de France, Monsieur HAUDOT Christophe (Chargé de Mission Champagne Ardenne) est venu exposer et demander notre adhésion pour le recensement des besoins de rénovation énergétique des logements des administrés par des partenaires locaux fiables. Pour le moment, isolation des combles et caves (1 €) et ce quel que soit leurs critères de revenus, des plus aisés aux plus précaires.